



TABLE DES MATIÈRES

1	Avant propos 4
2	Sommaire 6
3	Les enfants, les jeunes et l'Internet 7
3.1	Une force positive pour la planète 7
3.2	Trouver le juste équilibre 7
3 .3	Des mondes virtuels et réels de plus en plus liés 8
3 .4	Un monde interactif et intrusif 8
3 .5	Un fossé digital? 8
3 .6	Le rôle des gouvernements et des agences internationales 9
3.7	Une approche multi acteur est essentielle 9
4	Les vulnérabilités des enfants 10
4.1	Contenu 10
4.2	Contact 10
4.3	Conduit 11
4.4	Commerce 11
4.5	Dépendance 11
4 .6	Aspect sociétal 11
5	Recommandations 12
5.1	Soutenir le projet de proposition pour une nouvelle directive 12
5.2	Assurer le droit à la participation pour tous les enfants 12
5 .3	Nécessiter de développer une politique globale 13
5 .4	Encourager une direction internationale 13
5 .5	Combattre l'effervescence des maltraitances
	d'enfants et ses images sur le net 14
5 .6	
5.7	Créer de nouveaux standards quant à la publicité,
	le commerce en ligne et la protection des données privées 16
5.8	
	à l'Internet et les services de location 17
5 .9	Navigation dans un monde interactif et immersif 17
5.10	Rendre les réseaux sociaux plus sûrs 18
5.11	Enlever les barrières légales 18
	Soutenir les ONG dans leurs processus de création de politiques

L'ONG Alliance pour la sécurité des enfants sur le net, eNACSO, est un réseau dont la mission est de rendre l'Internet et les technologies associées plus sûres pour les enfants et les jeunes gens. Nos membres sont des ONG de toute l'Union Européenne leaders dans le domaine de la protection des enfants et de leurs droits. eNACSO promeut et soutient les actions aux niveaux national, Européen et international. Notre travail se fonde sur la Convention de l'ONU de 1989 sur les Droits des enfants¹ et son protocole complémentaire sur le trafic d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie infantile².

Le bon clic détaille les recommandations d'eNACSO aux industries européennes, aux organisations internationales et autres organismes sur la façon de créer un cyber environnement plus sûr pour les enfants et les adolescents.

eNACSO aimerait dire un grand merci a John Carr pour son temps et son engagement dans la production de ce document.

Dieter Carstensen Président, eNACSO

Le projet est co-fondé par l'Union Européenne avec le soutien du programme Safer Internet plus **ec.europa.eu/saferinternet**

www.unhchr.ch/html/menu3/b/k2crc.htm

² A travers l'ensemble de ce document, le terme "d'images d'abus d'enfants" est utilisé plutôt que "pornographie infantile" car il reflète plus justement la nature du contenu.

CE QUE NOUS POUVONS TOUS METTRE EN ŒUVRE POUR ASSURER UNE MEILLEURE SECURITE DES ENFANTS SUR INTERNET

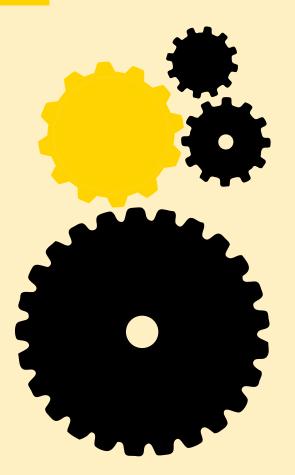
Donner les moyens aux enfants de devenir des citoyens forts et engagés dans le monde digital.

Combattre la recrudescence d'abus d'enfants sur le net et d'images d'abus d'enfants.

Rendre les réseaux sociaux plus sûrs pour tous les enfants.

Protéger les enfants de l'exploitation commerciale sur le net et des intrusions dans la vie privée.

Soutenir et aider les fonds des ONG a participer dans les décisions politiques sur la sécurité de l'Internet.



SOMMAIRE 02

La capacité de l'Internet a fournir une plateforme pour l'apprentissage, la création, la connectivité et les jeux est bien la valeur centrale et ce qui rend l'Internet si attractif pour des centaines de millions d'enfants et de jeunes de par le monde.

Nous devons aider les enfants et les jeunes a développer chez eux une citoyenneté technologique basée sur la responsabilité et les traiter comme des participants actifs et non comme de potentielles victimes, en leur offrant l'opportunité d'utiliser les nouveaux outils fournis par les nouvelles technologies comme des moyens par lesquels ils peuvent exprimer leurs points de vue et réclamer le respect de leurs droits.

Quoi qu'il en soit, l'arrivée de l'Internet a aussi conduit à des conséquences indésirables. Certaines d'entres elles peuvent mettre les enfants en situation de danger, par exemple, de nouvelles formes d'intimidation et sollicitations sexuelles d'enfants et de jeunes gens ont été facilitées par l'Internet. Le nombre d'images en circulation de maltraitances d'enfants est en forte croissance. Interpol, le CEOP³ et autres organismes d'application de la loi sont en possession de près d'1 million d'images de maltraitance d'enfants.

Les états membres de l'UE ont le devoir suprême de fournir les moyens nécessaires à la sécurité de tous les enfants et jeunes dans leurs juridictions respectives. Mais pour que cela soit efficace, ils doivent collaborer entres eux. C'est une responsabilité partagée.

La publication récente de Proposition pour une directive du Parlement européen et du Conseil pour la lutte contre les maltraitances sexuelles, l'exploitation sexuelle d'enfants et la pornographie infantile est un grand pas en avant pour l'UE. La proposition devrait recevoir le plus possible de soutien à travers l'UE.

Mais nous pouvons tous aller plus loin. Les enfants et les jeunes, les parents, les enseignants, les autorités et les sociétés hi-tech ont tous un rôle essentiel à jouer. Nous devons tous apprendre de l'expérience des autres si nous voulons continuer à faire de réels progrès.



LES ENFANTS, LES JEUNES ET L'INTERNET:

UNE VUE D'ENSEMBLE 03

L'Internet⁴ est devenu vital au monde moderne. eNACSO croit fortement dans le potentiel de l'Internet pour enrichir et rendre les enfants et les jeunes plus forts dans bien des domaines. C'est pourquoi eNACSO promeut activement l'accès sécurisé et égalitaire aux bénéfices de l'Internet pour tous les enfants et les jeunes partout dans le monde.

Cette approche signifie que nous reconnaissons que les enfants et les jeunes peuvent avoir une expérience négative ou préjudiciable d'Internet et des technologies digitales.

3.1 Une force positive pour la planète

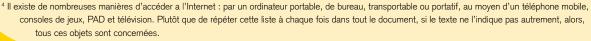
Quand nous parlons aux enfants et aux jeunes de l'Internet et des nouvelles technologies, il est essentiel d'avoir une attitude encourageante et positive. Nous nous devons d'encourager les enfants et les jeunes en les aidant à avoir une vision réaliste des dangers de l'Internet et en leur apprenant à y faire face.

3.2 Trouver le juste équilibre

Les parents et le corps éducatif doivent trouver le juste équilibre entre une approche qui minimiserait les risques et une autre qui les exagèrerait et qui pourrait décourager les enfants et les jeunes de l'utilisation de toutes ces technologies. Sans cela, il y aura un manque immense pour les enfants et les jeunes d'un point de vue individuel mais aussi pour l'ensemble de la société.









3.3 Des mondes virtuels et réels de plus en plus liés

Les enfants et les jeunes passant de plus en plus de temps sur les nouveaux moyens de communication, la nature des risques encourus en ligne est devenue inextricablement intriquée avec des traits de leurs personnalités au sens plus large.

Il n'est tout simplement plus possible de dessiner une ligne nette entre les problèmes « liés a l'Internet » et ceux du « monde réel ».

3.4 Un monde interactif et intrusif

Les technologies interactives, et plus particulièrement les jeux, peuvent être extrêmement intrusifs. Ceux-ci peuvent aider les enfants à développer leurs capacités a résoudre des situations complexes mais ils peuvent également être source de problèmes, notamment celui de l'utilisation excessive, voire de la « dépendance ». Cela peut devenir un obstacle au bon développement personnel et à un mode de vie équilibré où d'autres activités, comme le sport par exemple, doivent être pratiquées.

3.5 Un fossé digital?

La Convention des Nations Unies sur les Droits des enfants (Article 12) requiert que « les états doivent assurer à l'enfant qui est capable de former ses propres points de vue, le droit de les exprimer librement, les vues de celui-ci étant prises en compte en lien avec son âge et sa maturité ».

Internet peut fournir un environnement très enrichissant pour beaucoup d'utilisateurs et particulièrement les jeunes. Mais Internet peut également creuser la fracture sociale ou créer de nouvelles fractures. Cette situation n'est pas seulement soustendue par le fait de posséder ou non l'accès à Internet.

Internet peut aggraver et amplifier les vulnérabilités individuelles des enfants et des jeunes en particulier, ajoutant ainsi aux dangers qu'ils peuvent rencontrer dans le monde réel.

Les recherches du Professeur Sonia Livingstone sur les activités on-line des enfants et des jeunes a montré⁵ qu'au niveau individuel de l'utilisation des medias, l'assurance dans l'utilisation de l'Internet est décisif pour déterminer si et dans quelle mesure l'individu en profite. Pour ces raisons, dans le développement de politiques pour lutter contre ce fossé digital, il est impératif de ne pas seulement trouver les moyens pour améliorer et élargir l'accessibilité aux outils physiques mais surtout, il est primordial de se concentrer sur l'apprentissage et la maîtrise de son utilisation par l'utilisateur individuel.

Le secteur des Technologies de l'Internet se caractérise par ses innovations constantes et très rapides; ces développements doivent être en lien avec l'évolution des politiques qui promeuvent l'adaptation permanente, la facilitation et le soutien financier pour la meilleure participation des enfants et des jeunes au monde en ligne, en gardant en mémoire aussi le besoin pour une sécurité appropriée et proportionnée ainsi que des mesures protectrices.

⁵ Drawing conclusions from new media research: reflections and puzzles regarding children's experience of the internet, LSE, 2006.

3.6 Le rôle des gouvernements et des agences internationales

La responsabilité incombe aux gouvernements nationaux d'agir pour protéger tous les enfants et les adolescents dans l'espace de leur juridiction. Néanmoins, l'Internet est un media global. Cela crée une réelle difficulté pour les institutions internationales qui cherchent à encourager des actions au niveau national et international. L'UE⁶ a été pionnier en ce domaine. Sa "Journée annuelle de l'Internet plus sûre", coordonnée par INSAFE, est mondialement suivie et permet de mettre en avant des actions d'éducation et de sensibilisation dans tous les pays et dans toutes les langues des 5 continents. Avec la publication en Mars 2010 de la Proposition pour une directive du Parlement Européen et du Conseil pour combattre les maltraitances sexuelles, l'exploitation sexuelle des enfants et la pornographie infantile, nous assistons aussi à la naissance d'une législation européenne pour la protection des enfants sur une base transnationale.

L'UIT⁷ est désormais le fer de lance d'une initiative très importante dans le monde et qui prend de l'ampleur. Peut-être plus important encore, les institutions internationales sont les mieux placées pour aider les pays qui commencent tout juste à faire face aux défis de la sécurité en ligne des enfants. Nous pouvons tous apprendre de l'expérience des autres.

3.7 Une approche multi acteur est essentielle

Aucune agence ou groupe d'intérêt, public ou privé, aucune entreprise ou autre organisation ne détient le monopole de la connaissance ou de l'expertise dans le domaine de la sécurité sur le net. Promouvoir un environnement sain pour les enfants et les jeunes sur le net est une responsabilité partagée.

Les enfants et jeunes doivent être équipés pour être plus en sécurité sur le net. Il est essentiel d'aider parents, tuteurs et enseignants à comprendre comment les enfants et les jeunes utilisent les nouvelles technologies afin qu'ils puissent, à leur tour, aider ceux ci et pour qu'ils sachent les utiliser sans risque.

Les écoles jouent un rôle essentiel ici. Les ONG aussi, mais celles-ci ont besoin de soutien pour développer leurs actions. Les partenariats avec les forces de l'ordre sont indispensables pour que le message passe bien et qu'il s'intègre dans des mesures éducatives plus larges.

L'industrie est particulièrement bien placée pour apporter une contribution de deux manières : premièrement en aidant les acteurs a produire et promouvoir des ressources éducatives efficaces aussi bien qu'à mettre en oeuvre les moyens s'adressant a leurs propres clients et marchés. Deuxièmement, en développant et promouvant de meilleures solutions techniques pour souligner et la force des messages de sécurité.





⁶ http://tiny.cc/eusip19

⁷ http://tiny.cc/itucop

LES VULNERABILITÉS DES ENFANTS 04

Comme les droits des enfants et des organisations de protection des enfants, le principe selon lequel les enfants et les jeunes sont plus vulnérables est au cœur de notre point de vue et de notre travail sur la sécurité sur Internet. Ceci est aussi intégré dans l'ensemble des politiques de protection de l'enfance et des législations de nombreux pays de toutes les régions du globe.

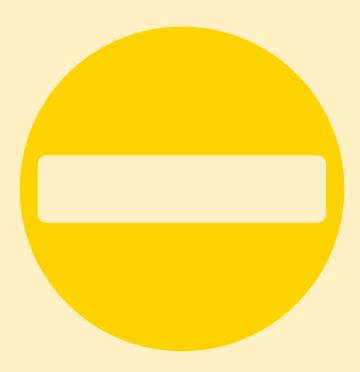
En ce qui concerne l'Internet, certains points concernant les vulnérabilités des enfants et des jeunes sont une préoccupation constante:

4.1 Contenu

- 4.1.1 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les jeunes a des contenus inappropriés par leur contenu comme la pornographie et les images très violentes.
- 4.1.2 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les jeunes à différentes sortes de contenus illégaux comme les images de maltraitances d'enfants.

4.2 Contact

- 4.2.1 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les jeunes à des comportements agressifs et/ou des sollicitations à caractère sexuel de la part d'adultes ou d'autres mineurs.
- 4.2.2 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les jeunes à des communautés nocives sur le Net et qui encouragent l'anorexie, l'autodestruction, le suicide, la violence, la haine et les extrémismes politiques.





4.3 Conduite

- 4.3.1 La capacité de l'Internet à faciliter et promouvoir les comportements à risque à connotation sexuelle entre enfants et adolescents, incluant l'encouragement de ceux-ci à prendre et à publier des photos d'eux-mêmes ou d'autres (« sexting ») qui, en plus d'être nuisibles sont aussi illégales.
- 4.3.2 La capacité de l'Internet à faciliter ou encourager les enfants à rendre publiques des informations sur euxmêmes ou à poster des photos, vidéos ou textes qui mettent en danger leur propre sécurité ou qui peuvent mettre en danger leur avenir, notamment professionnel.
- 4.3.3 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les adolescents à l'intimidation peut aussi promouvoir un environnement dans lequel l'enfant et le jeune sera poussé lui-même a intimider.

4.4 Commerce

- 4.4.1 La capacité de l'Internet à permettre aux enfants d'accéder ou d'acquérir des biens et services non appropriés.
- 4.4.2 La capacité de l'Internet à exposer les enfants et les jeunes à l'usurpation d'identité, la fraude et autres menaces similaires d'ordre économique.
- 4.4.3 La capacité de l'Internet à compromettre la sécurité personnelle de l'enfant et du jeune au travers des protections inappropriées ou cassables de données ou des politiques de protection de la vie privée peu claires.

4.5 Dépendance

4.5.1 La capacité de l'Internet à faciliter l'accès a des jeux qui peuvent être joués en ligne ou de créer des environnements alternatifs qui semblent pouvoir encourager des formes de comportements obsessionnels ou dont l'utilisation excessive peut avoir un impact délétère sur sa santé et/ou ses capacités sociales.

4.6 Aspect sociétal

4.6.1 A plus grande échelle, une fracture numérique entre nations ou régions pourrait consolider ou élargir les déséquilibres déjà existants au niveau mondial.



5.1 Soutenir le projet de proposition pour une nouvelle directive

Le projet Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil pour combattre les abus sexuels, l'exploitation sexuelle des enfants et la pornographie infantile est une étape majeure de l'UE. La proposition doit recevoir le maximum de soutien possible de l'ensemble des pays membres de l'UE.

5.2 Assurer le droit à la participation pour tous les enfants

- 5.2.1 Les gouvernements doivent encourager les débats et les campagnes de sensibilisation du public afin de promouvoir un climat culturel positif pour la participation des enfants et des jeunes quand il s'agit de décider d'actions les concernant.
- 5.2.2 Les gouvernements doivent également veiller à assurer un plus grand soutien politique et financier aux processus de participation en ligne pour les jeunes. Travail pour renforcer l'éducation aux médias, pour réduire la fracture numérique et fournir un environnement plus sûr des TIC. A ces fins, l'utilisation de nouvelles médias nouveaux pour la participation doit devenir partie intégrante de l'éducation formelle et informelle.
- 5.2.3 Il est important de promouvoir une meilleure connaissance de l'article 12 de la convention des Nations Unies et de développer des modules d'entraînement pour en démontrer son application dans la pratique pour tous les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes, ce qui inclut les directions des ONG, les représentants de l'industrie TIC, les avocats, les juges, la police, les travailleurs sociaux, les travailleurs communautaires, les psychologues, les personnels soignant, les enseignants à tous les niveaux du système éducatif, les médecins, les infirmières et autres personnels de santé.

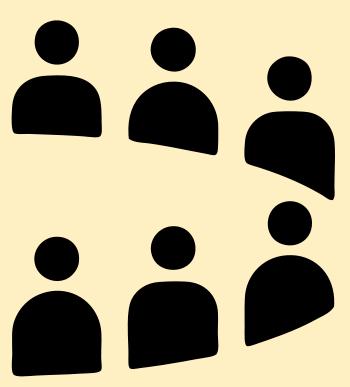


5.3 Nécessiter de développer une politique globale

- 5.3.1 Les gouvernements doivent développer une politique globale pour assurer la sécurité des enfants et des jeunes sur le Net. Pour développer cela, il est essentiel de prendre en compte l'expertise et le savoir de tous les intervenants. Au niveau européen, une stratégie pour les droits des enfants doit être mise en place; elle devra refléter les besoins et les droits des enfants et des jeunes dans l'environnement numérique.
- 5.3.2 Il est particulièrement important de développer des programmes d'éducation et de sensibilisation qui puissent toucher directement les enfants et les jeunes. L'application de la loi doit trouver des moyens adaptés pour intégrer ces messages dans ces programmes.
- 5.3.3 Aussi, il est primordial de trouver des moyens d'aider les parents et les enseignants à comprendre les nouvelles technologies et les usages qu'en font les enfants et les jeunes, pour qu'ils puissent eux-même apporter aide, conseil et assistance à ces derniers.
- 5.3.4 Les entreprises high-tech ont un rôle particulièrement important à jouer dans l'aide apportée aux différents acteurs pour développer et promouvoir des ressources éducatives efficaces aussi bien que des outils à utiliser sur leurs propres clients et marchés.
- 5.3.5 Les entreprises high-tech ont aussi un rôle unique à jouer en terme de développement de solutions techniques qui puissent contribuer à la protection de l'enfance sur le Net.

5.4 Encourager une direction internationale

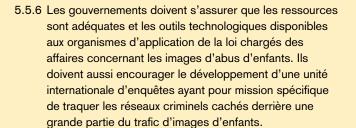
5.4.1 La nature globale de l'Internet donne une responsabilité particulière aux institutions internationales pour diriger et encourager l'action au niveau national et international. Les initiatives intergouvernementales et régionales comme le programme de Protection des Enfants sur le Net ITU et le programme Internet plus sûr de l'UE ont un rôle vital dans l'accélération du processus. Les institutions internationales sont certainement les mieux placées pour aider ces pays qui commencent tout juste à prendre en compte les défis de la sécurité en ligne des enfants.

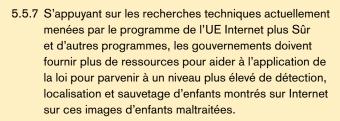


5.5 Combattre l'effervescence des maltraitances d'enfants et ses images sur le net

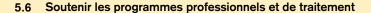
- 5.5.1 Les lois passées avant l'avènement de l'Internet doivent probablement être modifiées pour ne pas faire entrave à la protection des enfants sur le net, c'est à dire que les nouvelles lois devraient reconnaître que des crimes sexuels peuvent être commis sur des enfants dans cet environnement nouveau qu'est l'Internet. Il y a un besoin urgent de parvenir à un plus haut degré d'harmonisation des lois et des procédures de police pour rassembler et présenter des preuves en cas de préjudices sur des enfants sur le net. La Commission doit faire avancer des propositions sur la structure de la directive pour aider à réaliser ces objectifs au sein de l'UE.
- 5.5.2 L'existence de services d'assistances téléphoniques qui reçoivent des informations sur la présence d'images de maltraitances d'enfants sur le net est essentielle. Chaque pays doit avoir une hotline qui puisse répondre à tous les groupes linguistiques présents au sein de sa juridiction. La qualité de la hotline doit répondre aux critères de l'INHOPE⁸.
- 5.5.3 Les organismes mondiaux, internationaux et intergouvernementaux, les gouvernements nationaux et autres doivent accélérer la création d'une liste unique de toutes les adresses où sont maltraitées des enfants (ou bien une liste aussi large que possible rassemblant toutes les listes au niveau national et qui ne sont pas encore soumises à des contraintes légales locales) afin de faciliter les procédures d'enlèvement, d'enquêtes ou de blocages de documents de maltraitances d'enfants. Avec un arsenal de sécurité approprié pour son déploiement, cette liste doit être rendue publique pour les fournisseurs d'accès Internet, les compagnies de filtrage et autres ayant un lien avec Internet.
- 5.5.4 Les gouvernements, les forces de l'ordre et l'industrie doivent commencer les discussions au sujet de comment combattre l'utilisation du peer-to-peer pour la distribution d'images d'abus d'enfants et sur comment combattre l'émergence des autres types de groupes fermés ou communautés qui prétendent aux mêmes buts.
- 5.5.5 Les industries high-tech doivent identifier les différentes façons de prévenir la mauvaise utilisation des codages de programmes informatiques et autres technologies facilitant l'échange d'images d'abus d'enfants.



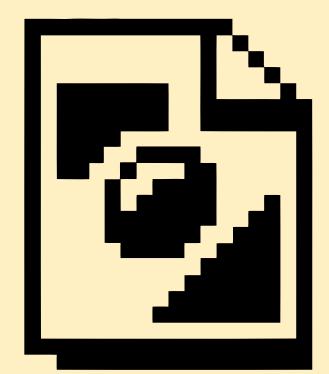


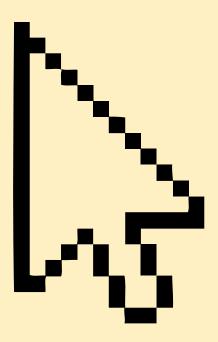


5.5.8 Les observations doivent être faites auprès de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en vue d'assurer une amélioration substantielle de la réglementation de ces registres de noms de domaine qui semble être actuellement inefficace dans la prévention de la pornographie infantile publiée sous leurs auspices. Il faut aussi demander à l'ICANN de prendre l'engagement de ne pas permettre aux registres nationaux et autres d'accepter ou de permettre à des noms de domaine d'être enregistrés ou maintenus et qui font la promotion de l'existence d'images de maltraitances d'enfants.



- 5.6.1 Les organes responsables de l'accréditation des forces de police, santé, travailleurs sociaux, jeunes travailleurs, enseignants, de probation et des personnels de prison ont besoin d'être assurés d'une reconnaissance de leur travail dans leurs qualifications professionnelles. Et leurs programmes de développement professionnel doivent leur permettre de reconnaître les manifestations d'abus de victimes sur le net et d'être sensibilisés aux types d'abus commis par ceux qui les perpétuent.
- 5.6.2 Les gouvernements doivent s'assurer que des moyens appropriés sont déployés pour faire face aux besoins thérapeutiques des enfants abusés, notamment quand des images de ces violences ont été publiées sur l'Internet.
- 5.6.3 Une évaluation appropriée et des programmes de traitement doivent être disponibles pour les enfants montrant un comportement sexuel inapproprié ou agressif sur le net.
- 5.6.4 Les organismes concernés doivent s'assurer qu'il y a suffisamment de programmes de traitement des délinquants de l'Internet.





5.7 Créer de nouveaux standards quant à la publicité, le commerce en ligne et la protection des données privées

- 5.7.1 Les politiques et les normes doivent être développées afin de protéger les enfants et les jeunes de l'exposition à des publicités et des activités commerciales inappropriées pour leur âge.
- 5.7.2 La protection des données et des garants de celleci et équivalents doivent donner des avis clairs et des lignes de conduite sur les droits respectifs et les responsabilités de toutes les parties quand les données en ligne ou d'autres transactions concernant des enfants et jeunes sont en cause ou quand des services sont rendus et qui sont intéressants pour les enfants et les jeunes. En particulier, les garants doivent considérer la mise en place (ou demander aux autorités compétentes de mettre en place) un âge minimum légal en-dessous duquel l'accord parental est indispensable et systématiquement demandé dans l'environnement en ligne.
- 5.7.3 Les produits et services pour adultes ne doivent pas être promus sur les sites web principalement fréquentés par les enfants et les jeunes ou réputés pour être fréquentés régulièrement par eux. Une définition claire de ce que signifie un site web pour enfants doit être formulée et toute publicité sur de tels sites doit être conforme aux normes publicitaires équivalentes existantes dans le monde réel.
- 5.7.4 Les fournisseurs ne doivent pas pouvoir éviter ou contourner les lois sur la vente de produits et services avec un âge minimum requis comme l'alcool, le tabac, la pornographie, les jeux d'argent, les armes et les rendre disponibles sur le net. Des lois appropriées doivent être pensées pour réguler la vente en ligne de ces produits et services.
- 5.7.5 Le législateur doit contrôler le développement des formes de moyens de paiement en ligne qui sont anonymes et peuvent en conséquence faciliter l'achat illégal de produits et services interdits en-dessous d'un certain âge, ou susceptibles de faciliter le commerce d'articles illégaux tels que les images d'abus d'enfants.

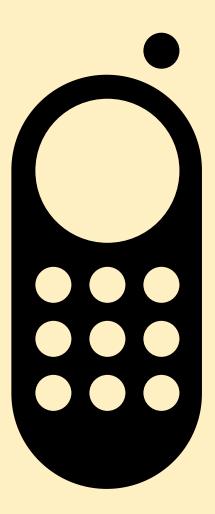






5.8 Engagement avec les fournisseurs d'accès mobile à l'Internet et les services de location

- 5.8.1 Les opérateurs de réseaux mobiles ont une responsabilité toute particulière vis à vis des enfants et des adolescents. Ils doivent assurer que seules les activités légales de e-commerce sont accessibles aux mineurs qui utilisent leurs réseaux. Tous les services pour adultes doivent être derrière une bar pour adulte. Les services de géolocalisation doivent être classés comme service pour adultes
- 5.8.2 Les fabricants de téléphones portables doivent accepter de participer plus activement dans les discussions actuelles sur la sécurité des enfants sur l'Internet avec pour point de mire le développement d'outils sécurisés pouvant opérer par défaut et intégrés directement sur les appareils. Ils doivent aussi considérer le développement de produits avec un ensemble de services associés moins grand afin d'éviter ainsi certains risques pour les enfants et les jeunes alors que ces services semblent être associés avec la plupart des appareils les plus sophistiqués.
- 5.8.3 Les fournisseurs de wifi et autres formes d'accès Internet doivent répliquer les adaptations faites présentement par de nombreux opérateurs de réseaux mobiles afin de réduire l'accès aux sites pour adultes.
- 5.8.4 Les nouveaux types de services de localisation et technologies de repérage qui apparaissent à l'heure actuelle sur les marchés posent de nouveaux défis non seulement pour la sécurité en ligne des enfants et des jeunes, mais aussi pour la protection des droits civils et privés de tous les citoyens. Des gardes fous solides doivent être développés pour réguler leur utilisation.



5.9 Navigation dans un monde interactif et immersif

- 5.9.1 Les éditeurs de jeux et les fabricants de matériels de jeux doivent collaborer avec les autres promoteurs dans le monde interactif et en ligne pour développer des campagnes autour de la promotion des notions de citoyenneté et de responsabilité digitales.
 Les campagnes et actions menées sur la base d'initiatives d'éducation entre pairs doivent recevoir la priorité absolue.
- 5.9.2 Un soutien au système d'Information Pan Européen sur les Jeux et les systèmes en ligne PEGI doit être développé pour englober autant de pays que possible. Il faut faire plus pour promouvoir la sensibilisation des systèmes de notation des jeux en relation avec les parents, les enfants et les jeunes.



5.10 Rendre les réseaux sociaux plus sûrs

Les sites de socialisation doivent avoir des règles claires et transparentes quant à la sécurité des enfants sur le net, ce qui inclut des procédures simples à suivre pour faire part d'abus aux agences concernées.

- 5.10.1 Les sites de socialisation doivent posséder des mécanismes leur permettant de vérifier le contenu de leur site et plus particulièrement les photos et vidéos. Ils doivent aussi assurer les vérifications de tous contenus leur ayant été signalés dans un temps clairement spécifié.
- 5.10.2 Des mécanismes indépendants doivent être développés pour suivre et faire part de l'application des normes établies pour les dits réseaux sociaux.

5.11 Enlever les barrières légales

5.11.1 Des efforts doivent être faits pour clarifier les responsabilités civiles et pénales des fournisseurs d'accès à l'Internet lorsque des contenus sont postés par les utilisateurs et hébergés sur leurs sites. En particulier, les gouvernements doivent faire pression pour un amendement à la directive sur le e-commerce. Des dispositions similaires de « ports sécurisés » doivent exister dans les autres juridictions afin d'enlever tout ce qui pourrait décourager les sociétés de contrôler leurs propres sites de peur de prendre leurs responsabilités. Le principe doit être que pour qu'une responsabilité civile ou pénale existe, il est toujours nécessaire de montrer que l'hébergeur avait pleine connaissance de l'aspect répréhensif du contenu et a délibérément choisi de ne pas agir pour enlever ce contenu ou n'a pas agi dans un temps raisonnable.

5.12 Soutenir les ONG dans leurs processus de création de politiques

- 5.12.1 L'approche multi acteurs de la création de politiques dépend en dernier ressort de chaque acteur et de sa volonté et de ses moyens pour prendre part au processus. Typiquement, la plupart des ONG a la volonté mais trop souvent pas assez de moyens pour contribuer au processus de manière optimale. Il faut trouver les moyens d'aider les ONG à développer leurs capacités de s'engager de manière constructive et adéquate en termes d'information et de temps dans les processus de création multi acteurs de politiques aux niveaux nationaux et internationaux.
- 5.12.2 Maintenir la confiance du public dans l'auto-régulation comme mécanisme pour la création de politiques et des preuves convaincantes d'une amélioration de la sécurité des enfants sur le Net est obligatoire.



MEMBRES D'ENACSO (AVRIL 2010)



5



9



2



6



10



3



7



11



4



8



12



- 1 Belgique / France
- 2 Austriche / Pays-Bas
- 3 Allemagne
- 4 Irelande
- 5 Hongrie
- 6 Estonie
- 7 Polongne
- 8 Royaume-Uni
- 9 Republique Tcheque
- 10 Espagne
- 11 Danemark / Finlande / Italie / Roumanie
- 12 Portugal



Pour plus d'informations, merci de visiter notre site web ou contacter eNACSO:

W: www.enacso.eu

E: info@enacso.eu

